

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 février 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LYNDE, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PLAETEVOET, Maire.

Étaient présents M. PLAETEVOET, WIPLIER, VANLAUWE, COURTOIS, DEJONGHE, LENOIR, DUMONT, Jean-François DAUTRICOURT, SIX, MM STOPIN, COGEZ, BOTTIN, BARTOLOMEO, Laëtitia DAUTRICOURT

Était excusé : M. SANTORO.

Un scrutin a eu lieu, Madame Anaïs BARTOLOMEO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. Le compte administratif

- Section de fonctionnement

Pour l'année 2021 il y a eu **254211.31€** de dépenses qui correspondent aux mandats signés. (251040,73 en 2020)

Ce sont les charges à caractère général (assurance, entretien, frais d'actes, énergie ...), frais de personnel et autres charges de gestion courante.

En contrepartie des recettes s'établissent à **445047.42 €**

Les recettes sont en particulier les impôts et taxes et les dotations. (436390,84 en 2020)

Nous avons donc pour l'année 2021 un résultat positif de 190836.11 €

(185350,11 pour 2020)

Le résultat antérieur était de 496773,07 € duquel il faut retirer la part affectée à l'investissement qui s'est élevée à 56503.34 € (conformément au budget primitif 2020).

Le résultat antérieur est donc de 496773,07 € - 56503.34 € = 440269.73 €

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est le résultat antérieur + le résultat 2020 soit : 440269.73 +190836.11= 631105.84

- Section d'investissement

Pour le budget d'investissement nous avons dépensé 133126.12€ en 2020 qui correspondent en grande partie à l'aire de jeux, l'assainissement de l'église et les emprunts. (146369, 91 en 2020)

Les recettes s'élèvent à **186537.79** (**Attention pour cette année nous avons reçu 108136,40 pour la récupération de tva des années précédentes**)

Le résultat pour 2021 est donc 186537.79 de recette moins les dépenses

133126.12, ce qui fait un solde pour l'exercice 2021 de **53411.67**

Le solde antérieur de l'année N-1 est de 13170.66

Le résultat cumulé est de 53411.67 € + 13170.66 € = 66582.33 €

La délibération pour le compte administratif sera présentée de cette façon :

- **Pour la section de fonctionnement :**

Un excédent de **631105.84 €**

- **Pour la section d'investissement :**

Un excédent de **66582.33 €**

Soit un résultat de clôture excédentaire de 697688.17 €

Après délibération le compte administratif est adopté à l'unanimité.

2. compte de gestion

La délibération pour le compte de gestion sera présentée de cette façon

Adoption du Compte de Gestion de l'exercice 2021 dressé par le Trésorier Principal d'Hazebrouck, qui présente les résultats suivants :

	Résultats de clôture 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat exercice 2021	Résultats de clôture 2021
Investissement	13170,66		53411,67	66582,33
Fonctionnement	496773,07	- 56503,34	190836,11	631105,84
	509943,73	- 56503,34	244247,78	697688,17

Après délibération le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

4. Commission communale d'aménagement foncier CCAF

- Désignation d'un conseiller municipal à la Commission et deux conseillers municipaux suppléants

Monsieur le Président informe l'Assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement du doublement de la RD642 entre RENESCURE et HAZEBROUCK, la Commission Permanente du Conseil départemental, dans sa séance du 27 novembre 2017, a décidé d'instituer une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) dans la commune de LYNDE.

Le maire est membre de droit de la CCAF. D'autre part, il faut également désigner un conseiller municipal à la Commission et deux conseillers municipaux suppléants. Monsieur le Maire demande des volontaires pour assurer cette mission. Monsieur Jean-Marc VANLAUWE propose sa candidature au poste de titulaire et Monsieur Samuel LENOIR et Monsieur Jean-François DAUTRICOURT aux postes de suppléants.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des observations sur ces candidatures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces candidatures et Monsieur le Maire nomme

Monsieur Jean-Marc VANLAUWE né le 08/10/1968 à HAZEBROUCK (Nord) domicilié 1221, rue du Becquerel à LYNDE en tant que Membre titulaire,

Monsieur Samuel LENOIR né le 16/08/1972 à HAZEBROUCK (Nord) domicilié 1274, rue de Verdun à LYNDE et Monsieur Jean-François DAUTRICOURT né le 26/02/1972 à LINSELILES (Nord) domicilié 2149, rue de Verdun à LYNDE en tant que Membres Suppléants pour siéger à la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF).

Ces personnes acceptent cette mission.

- Désignation de cinq propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune dont trois en qualité de membres titulaires et deux en qualité de membres suppléants.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement du doublement de la RD642 entre RENESCURE et HAZEBROUCK, la Commission Permanente du Conseil Départemental, dans sa séance du 27 novembre 2017, a décidé d'instituer une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) dans la commune de LYNDE. Il appartient à cette commission de se prononcer sur la réalisation d'une opération foncier.

Conformément à l'article L.121-3 du Code Rural et de la pêche maritime, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection, suivant les modalités prévues à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de cinq propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune dont trois en qualité de membres titulaires et deux en qualité de membres suppléants.

Suite la publicité préalable invitant les candidats à se faire connaître, huit personnes remplissant les conditions de propriétaires de biens fonciers non bâtis ont présenté leur candidature :

- BAEY Albert
- BECUE Christophe

- CHAVATTE (poste de suppléante)
- CLEENEWERCK Frédéric
- DECOUVELAERE Ghislain
- DUMONT Régis
- LEGRAND Jean-Paul
- SALOME Jean-Charles.

ELECTIONS DU PREMIER TITULAIRE.

Le vote au scrutin secret se fait à la majorité absolue après deux tours, et au troisième tour à la majorité relative, à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgée.

PREMIER TOUR

VOTANTS : 14 Abstention : 0 Nuls : 0 Blancs : 0 EXPRIMES : 14

Ont obtenu

- BAEY Albert 3
- BECUE Christophe 5
- CLEENEWERCK Frédéric 1
- DECOUVELAERE Ghislain 4
- DUMONT Régis 1
- LEGRAND Jean-Paul
- SALOME Jean-Charles.

Aucun candidat n'ayant la majorité absolue, il y a lieu de procéder à un second tour.

DEUXIEME TOUR

- BAEY Albert
- BECUE Christophe 5
- CLEENEWERCK Frédéric
- DECOUVELAERE Ghislain 9
- DUMONT Régis
- LEGRAND Jean-Paul
- SALOME Jean-Charles.

Monsieur Ghislain DECOUVELAERE né le 30/11/1960 à LYNDE (Nord) domicilié à LYNDE 459 rue des Mûres ayant obtenu la majorité absolue est nommé Membre Titulaire de la CCAF.

ELECTIONS DU DEUXIEME TITULAIRE.

PREMIER TOUR

VOTANTS : 14 Abstention : 0 Nuls : 0 Blancs : 0 EXPRIMES : 14

Ont obtenu

- BAHEY Albert 4
- BECUE Christophe 8
- CLEENEWERCK Frédéric
- DUMONT Régis 1
- LEGRAND Jean-Paul 1
- SALOME Jean-Charles.

Monsieur Christophe BECUE né le 07 /09/1977 à HAZEBROUCK (Nord) domicilié à LYNDE 326, rue de Verdun ayant obtenu la majorité absolue est nommé Membre Titulaire de la CCAF.

ELECTIONS DU TROISIEME TITULAIRE.

PREMIER TOUR

VOTANTS : 14 Abstention : 0 Nuls : 0 Blancs : 0 EXPRIMES : 14

Ont obtenu

- BAHEY Albert 4
- CLEENEWERCK Frédéric 3
- DUMONT Régis 3
- LEGRAND Jean-Paul 3
- SALOME Jean-Charles 1

Aucun candidat n'ayant la majorité absolue, il y a lieu de procéder à un second tour.

DEUXIEME TOUR

- BAEY Albert 4
- CLEENEWERCK Frédéric 1
- DUMONT Régis 4
- LEGRAND Jean-Paul 4
- SALOME Jean-Charles 1

Aucun candidat n'ayant la majorité absolue, il y a lieu de procéder à un troisième tour.

TROISIEME TOUR

- BAEY Albert 5
- CLEENEWERCK Frédéric 2
- DUMONT Régis 2
- LEGRAND Jean-Paul 5
- SALOME Jean-Charles

Monsieur Albert BAEY né le 01/12/1939 à LYNDE (Nord) domicilié à 293, rue du Becquerel, plus âgé que l'autre candidat ayant obtenu le même nombre de suffrages est nommé Membre Titulaire de la CCAF conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ELECTIONS DU PREMIER SUPPLEANT.

PREMIER TOUR

VOTANTS : 14 Abstention : 0 Nuls : 0 Blancs : 0 EXPRIMES : 14

Ont obtenu

- CHAVATTE Isabelle 13
- CLEENEWERCK Frédéric
- DUMONT Régis 1
- LEGRAND Jean-Paul
- SALOME Jean-Charles.

Madame Isabelle CHAVATTE née le 27/10/1968 à HAZEBROUCK (Nord) domicilié à LYNDE 1274, rue de Verdun est nommée Membre Suppléante de la CCAF.

ELECTIONS DU DEUXIEME SUPPLEANT

PREMIER TOUR

VOTANTS : 14 Abstention : 0 Nuls : 0 Blancs : 0 EXPRIMES : 14

Ont obtenu

- CLEENEWERCK Frédéric 4
- DUMONT Régis 3
- LEGRAND Jean-Paul 5
- SALOME Jean-Charles 2
- **Aucun candidat n'ayant la majorité absolue, il y a lieu de procéder à un second tour.**

DEUXIEME TOUR

- CLEENEWERCK Frédéric 4
- DUMONT Régis 2
- LEGRAND Jean-Paul 4
- SALOME Jean-Charles 4
- **Aucun candidat n'ayant la majorité absolue, il y a lieu de procéder à un troisième tour.**

TROISIEME TOUR

- CLEENEWERCK Frédéric 4
- DUMONT Régis 3
- LEGRAND Jean-Paul 3
- SALOME Jean-Charles 4

Monsieur Frédéric CLEENEWERCK né le 23/10/1966 à HAZEBROUCK (Nord) domicilié à HAZEBROUCK 965, chemin de la clé des champs, plus âgé que l'autre candidat ayant obtenu le même nombre de suffrages est nommé Membre Suppléant de la CCAF conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

5. Création d'un emploi permanent

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir pour la restauration scolaire et l'entretien des bâtiments communaux

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de la création à compter du 01 mars 2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de agent technique polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures (86,67 h/mois) Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois allant du 01 mars 2022 au 28 février 2023 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 372 (IM 343) du grade de recrutement Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette création.